

Accord Groupe

Qualité de vie et des conditions de travail et Egalité professionnelle

ARTICULATION VIE PRIVÉE/VIE PRO

Parentalité

- **Congé paternité** indemnisé à **100% durant 25 jours calendaires**.
- **Femmes enceintes** : **1 journée de télétravail supplémentaire** à partir du 4^{ème} mois.
- **Maintien intégral de l'ancienneté** pendant les **6 premiers mois** du **congé parental d'éducation** pris pour le premier enfant
- **Possibilité d'aménagement de planning** à partir du 6^{ème} mois de grossesse et pendant les 3 premiers mois au retour du congé maternité, paternité ou d'adoption.
- **Dispositif de garde d'urgence ou occasionnelle** en crèche.

Salariés aidants

Congé de proche aidant

- Permet aux salariés d'accompagner un **proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie**.
- **3 mois** fractionnables ou transformables en temps partiel, renouvelables, avec perception d'une allocation journalière via les organismes sociaux.

Dispositif de don de jours

- Au bénéfice des **salariés (4 mois d'ancienneté min.)** :
 - **assumant la charge d'un enfant de moins de 20 ans** atteint d'une maladie/d'un handicap ou victime d'un accident
 - **dont l'enfant de moins de 25 ans est décédé**
 - **apportant leur aide à un proche** atteint d'une perte d'autonomie.
- Abondement du Groupe à hauteur de **5 jours**

Autres mesures

- Absence de mise en œuvre de la **clause de mobilité** du salarié aidant.
- **1 jour de télétravail** supplémentaire.
- **Accompagnement individualisé par un prestataire**.



DROIT À LA DÉCONNEXION

- **Droit des salariés** (hors salariés sous astreinte), y compris les encadrants, **de ne pas être connectés aux outils professionnels et de ne pas être sollicités pour un motif professionnel** en dehors du temps de travail habituel (sauf circonstances exceptionnelle/événement imprévisible).
- **Formation en e-learning sur le droit à la déconnexion** accessible à tous les salariés.

EXPRESSION DES SALARIÉS

Réunions collectives d'expression proposées **1 fois/an** au sein de chaque équipe afin d'échanger sur les questions liées aux conditions de travail, l'organisation et l'environnement de travail ainsi que sur tout dysfonctionnement.

» Ressources Humaines



SALARIES SENIORS

- Possibilité de bénéficier d'un **passage à temps partiel (80%)** ou du **dispositif de retraite progressive** :
 - prise en charge par le Groupe du différentiel de cotisations aux régimes de retraite
 - Indemnité de départ à la retraite calculée sur la base de la durée du travail précédant le passage à temps partiel
- Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent
- Attribution d'une prime anniversaire à l'occasion des **30 et 40 années d'ancienneté**
- Bilan d'étape à partir de 50 ans pour réfléchir aux prochaines étapes de sa carrière

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE H/F



- Mise en place de dispositifs **pour promouvoir et faciliter les carrières féminines** : réseau, mentoring, sensibilisation des managers...
- Engagement à **corriger les éventuelles inégalités salariales** entre les hommes et les femmes via une enveloppe de rattrapage dans la limite du budget NAO.

Objectifs 2030

- **35%** de directrices de magasin Fnac
- **22,5%** de directrices de magasin Darty
- **40%** de femmes au Leadership Groupe

Pour ces métiers, engagement à ce qu'une femme soit systématiquement en **short list des candidatures** et qu'une femme soit systématiquement **présente parmi les recruteurs**.



HANDICAP

- Contribution financière de **1000€** par bénéficiaire pour les **frais d'acquisition d'équipements personnels utilisés dans le cadre de l'activité professionnelle**
- **1 journée de télétravail supplémentaire.**
- **Autorisation d'absence rémunérée pour réaliser les démarches** de reconnaissance ou de renouvellement du statut
- Mise en place d'une **cellule Handicap**, rassemblant référents RH et représentants du personnel avec pour mission de **définir et mettre en œuvre des plans d'actions ciblés.**

Objectifs de recrutement de personnes en situation de handicap :
40 CDI et 40 CDD ou contrats pro /an.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Signature par le Groupe et approbation des concepts fondamentaux inscrits dans la **Charte de la Diversité** et dans la **Charte LGBT+**

LA QUALITE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Prévention et traitement des incivilités** : mise à disposition de « fiches incivilités » au sein des magasins, affichages à destination des clients, accompagnement au dépôt de plainte, formations sur la gestion des incivilités
- **Dispositif d'écoute et de soutien psychologique**
- **Service de prévention et de prise en charge de la santé mentale**
- **Plan de communication** interne en cas de fortes chaleurs ou d'épisodes de grands froids